

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2020 A 11 H**

Vu le Code général des collectivités locales,

Les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 Mars 2020 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriale.

Etaient présents : Mesdames POTEZ, PADE et CARON
Messieurs DELASSUS, PIETERS, BEAURAIN, REGNIER,
KRACZKOWSKI, DUMEIGE, GREVIN et VERMERSCH

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur DUPUIS, Maire sortant, qui, après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

- Mesdames POTEZ, PADE et CARON
- Messieurs DELASSUS, PIETERS, BEAURAIN, REGNIER, KRACZKOWSKI, DUMEIGE, GREVIN et VERMERSCH

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame POTEZ, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, préside la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

Le Conseil a choisi, pour secrétaire : Madame PADE et pour assesseur : Madame CARON.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

1) Election du Maire :

Après un appel à candidature, est candidat : Monsieur Anthony DELASSUS

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Monsieur Anthony DELASSUS ayant obtenu 11 voix est proclamé Maire et immédiatement installé.

POUR : 11

Monsieur Anthony DELASSUS prend la présidence.

2) Fixation du nombre d'Adjoints au Maire

Monsieur DELASSUS, Maire, rappelle que la Commune peut disposer de 3 Adjoints au Maire au maximum et d'un Adjoint au Maire au minimum. La Commune dispose à ce jour de 3 Adjoints, il est proposé au Conseil de fixer le nombre à 2 Adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de fixer à 2 le nombre d'Adjoints au Maire de la Commune.

POUR : 11

3) Election des Adjoints au Maire

- Election du 1^{er} Adjoint

Après un appel à candidature, est candidat : Monsieur Gaël REGNIER

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Monsieur Gaël REGNIER a obtenu 11 voix

Monsieur Gaël REGNIER est proclamé 1^{er} Adjoint au Maire et est immédiatement installé.

- Election du 2^{ème} Adjoint

Après un appel à candidature, est candidat : Monsieur Thomas KRACZKOWSKI

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Monsieur Thomas KRACZKOWSKI a obtenu 11 voix

Monsieur Thomas KRACZKOWSKI est proclamé 2^{ème} Adjoint au Maire et est immédiatement installé.

4) Lecture de la charte de l' élu local

Monsieur le Maire fait lecture de la charte de l' élu local.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 11 heures 40.